

Une Suisse nouvelle?

Autor(en): **Thalmann, Jörg**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **8 (1969-1970)**

Heft 32

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-910541>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

Retour éventuel :
2, rue Philippe-le-Bon
BRUXELLES 4

Nous souhaitons à nos lecteurs d'excellentes fêtes de fin d'année... ainsi qu'un... guete Uebergang.

NOTRE AMBASSADEUR S'EN VA

C'est avec une vive émotion que nous apprenons le prochain départ, pour un repos bien mérité, de notre Ambassadeur, Monsieur Philippe ZUTTER.

Au cours de son trop bref « séjour » en Belgique, nous avons pu apprécier ses qualités de diplomate, d'historien, d'artiste, d'homme de cœur, et combien d'autres encore. Nous aimerions que notre Ambassadeur et Madame Zutter, qui l'a si bien soutenu dans sa tâche, trouvent ici-même l'expression de toute notre gratitude pour l'empressement et le dévouement qu'ils ont toujours montrés à l'égard de chacun d'entre nous.

Nous souhaitons à Madame et Monsieur Zutter de nombreuses heures ensoleillées et moult années de bonheur sur les rives changeantes de notre lac de Neuchâtel.

Son Excellence a tenu à prendre elle-même congé de ses amis de Belgique dans les termes suivants :

« La durée de mon mandat comme ambassadeur de Suisse en Belgique et au Luxembourg arrive à son terme; à la fin de l'année je serai atteint par l'âge de la retraite. Je quitterai Bruxelles avec regret et gratitude. Le temps que j'y ai passé m'a permis de faire connaissance de façon approfondie avec la Belgique et le Luxembourg et d'en apprécier l'accueil et les beautés. Il m'a également donné l'occasion de me lier avec la collectivité suisse et de mesurer l'étendue de ses ressources et de son patriotisme. A une époque où presque partout on se plaint du vieillissement des colonies et du manque d'intérêt de la jeunesse pour nos institutions, en Belgique une telle désaffection n'est pas sensible. Au contraire, les nombreuses associations suisses, à Bruxelles, à Anvers et ailleurs témoignent d'une vitalité pleine de promesses. Que toutes les sociétés et en particulier les membres de leurs comités soient assurés de la considération et de la reconnaissance que j'éprouve à leur regard pour la manière dont ils maintiennent l'esprit helvétique parmi les Suisses de Belgique. Toute ma sympathie va également à ceux qui en dehors de groupements organisés ont su transposer avec aisance et simplicité dans le pays de leur résidence les qualités qui font que notre patrie est respectée.

Dans mon cœur les Suisses de Belgique et du Luxembourg conserveront toujours une place de choix et j'espère bien que malgré l'éloignement les nombreuses amitiés que j'y ai nouées ne resteront pas sans lendemain. »

AVIS AUX PERSONNES AGEES

« L'Ambassade attire l'attention des personnes âgées de condition modeste et qui ne seraient pas affiliées à une mutuelle, sur la possibilité qu'elles ont de faire acte d'adhésion à une caisse de leur choix jusqu'au 31 décembre 1969. Pour plus amples renseignements elles sont priées de se mettre en rapport avec le service compétent de l'Ambassade. »

UNE SUISSE NOUVELLE ?

- en rapport avec la révision de la constitution -

Peut-être savez-vous que depuis un certain temps, on parle en Suisse d'une révision totale de la constitution. Notre constitution, élaborée en 1848, entièrement révisée en 1874, n'a plus été soumise à une refonte complète, surtout en raison du fait qu'en 1894 on y a introduit un instrument nouveau, l'initiative constitutionnelle. Grâce à cette dernière, les citoyens peuvent apporter à la constitution une modification partielle, si leur proposition est acceptée par la majorité du corps électoral. (Avant cette date, le droit de modification était l'apanage des seules chambres parlementaires.) Le besoin d'une révision totale, dès lors, ne fut plus si marqué qu'auparavant. En outre, le temps des grands desseins constitutionnels, la grande époque des batailles constitutionnelles était passée dans tout l'Europe au 19^{me} siècle. De plus, n'oublions pas que le Suisse n'a pas connu de bouleversements politiques, tels ceux qui se sont produits en France et en Allemagne et qui amenaient avec eux de nouvelles constitutions. Une seule tentative de révision totale d'inspiration frontiste a été repoussée à une très forte majorité en 1935 par le souverain; enfin, en 1959, une initiative du canton de Bâle ayant le même objectif, a été déclarée « prématurée » par le Conseil fédéral et repoussée par les Chambres à une grande majorité. L'évolution de la constitution n'en était pas terminée pour autant; mais elle se déroulait, soit par de nombreuses révisions partielles, qui adaptaient la constitution aux réalités nouvelles, soit à l'échelon subordonné à la législation, soit encore dans la codification juridique (uniformisation des codes civil et pénal).

Aussi l'opinion ne fut-elle pas peu surprise lorsqu'en 1965, deux députés, le Conseiller d'état Obrecht et le Conseiller national Dürrenmatt, indépendamment l'un de l'autre, proposaient l'examen de l'opportunité d'une révision totale de notre constitution. Ces formules prudentes nous montrent toute l'hésitation qui marquait le départ de cette discussion. Le chemin parcouru depuis est assez étrange. D'abord, chacun s'étonnait en se demandant si, dans notre Suisse calme, lente et un peu flegmatique, une entreprise si vaste et si générale était opportune et même possible. Et c'est plus le sens helvétique du devoir qu'une vraie passion qui amena le Conseil fédéral à instituer, sous la présidence de son ex-membre Fritz Wahlen, une « Commission des sages » chargée d'étudier la possibilité et l'opportunité d'une révision totale. Wahlen, avec l'instinct politique qui le caractérise, trouva une procédure assez inhabituelle pour intéresser l'opinion publique : Il élaborer un questionnaire vaste et détaillé adressé aux cantons, aux partis politiques et aux universités, et fixa un délai — fin 1968 — pour l'envoi des réponses sollicitées.

Offert par

VOTRE MAISON

Je cite à titre d'exemple quelques questions :

« Une nouvelle constitution fédérale, devrait-elle être précédée de l'énumération des droits et libertés fondamentales, comme c'est le cas dans bien des constitutions cantonales, tandis que la constitution fédérale actuelle ne contient ces droits que partiellement et à des endroits dispersés ?

Quels sont les droits fondamentaux valables pour tous les habitants, et quels sont ceux qui doivent être réservés aux seuls citoyens suisses ?

Devrait-on éventuellement, introduire dans la constitution, — sous forme de directives — des articles concernant la position internationale et la politique extérieure de la Suisse ? ... etc.

Le délai a été prolongé deux fois, et l'enquête est maintenant définitivement close. La commission Wahlen examine les réponses et élabore un rapport dont on attend la publication, avec de larges extraits des réponses, en 1970. Voilà où en est la procédure. Il faut ajouter que la discussion générale dans les milieux intéressés, après un premier accueil plutôt mitigé, s'est développée parallèlement à la procédure officielle de la commission Wahlen, dans un climat assez paradoxal. L'intérêt, jusqu'à présent, n'a touché que les milieux politiques et universitaires, mais ne les a pas dépassés ; la masse des citoyens, même parmi les couches considérées comme « bons citoyens », semble encore indifférente ou reste dans l'expectative.

Dans les milieux précités qui se sont laissés entraîner dans la discussion, l'accueil réservé aux questions de fond, reste ambigu, hésitant, mitigé, indécis. On est unanime à constater l'absence d'une « idée directrice », d'une « nécessité indiscutable » et d'une « vague populaire » ; on reconnaît que la constitution actuelle, issue d'un processus pragmatique de révision lente et constante, a perdu la clarté et la cohérence et mériterait un redressement rédactionnel, mais on se demande si la lourde procédure de révision totale est appropriée à cette tâche plutôt formaliste ; enfin, on avance l'idée que la Suisse actuelle se trouve certes devant les grands problèmes modernes d'ordre technologique et sociologique, mais qu'il faudrait — oh tradition pragmatique ! — les prendre l'un après l'autre et les résoudre séparément, au besoin par un série de révisions partielles. En résumé, on a l'impression que la passion de la révision constitutionnelle a saisi quelques idéalistes dispersés et juristes passionnés, que l'idée est discutée avec tout le sérieux helvétique dans d'autres cercles, mais que là, elle n'a pas encore « mordu » vraiment. Parmi les jeunes contestataires en Suisse (il y en a de plus en plus) on trouve même le sentiment assez répandu que la révision totale est une ruse de « l'Etablissement » pour détourner l'opinion des vrais problèmes, qui exigeraient selon eux une révolution sinon politique, du moins structurelle, et qu'en conséquence, il faut la repousser.

Je voudrais ajouter ici quelques réflexions personnelles.

La Suisse a vieilli dans des structures excellentes, mais qui, après une certaine d'années sans révision fondamentale, laissent percevoir un écart de plus en plus gênant entre elles et les réalités modernes. Quand on sort de Suisse, on l'oublie vite, mais quand on y retourne, on le ressent rapidement : il y a un malaise, « le » malaise helvétique selon Max Imboden, dont les racines profondes résident exactement dans cet écart. Et l'on dit qu'il n'y a pas « d'idée maîtresse » pour la révision totale ! Cette idée c'est : arracher la Suisse à son traumatisme provenant d'une prospérité asphyxiante, l'adapter à un monde dont l'évolution est explosive, assumer la tâche exemplaire de sauvegarder des libertés essentielles dans les conditions modernes qui nous menacent avec des dangers inhumains, bref : bâtir une nouvelle Suisse avec un peuple qui a gardé tout son sens de liberté et d'humanité.

C'est une tâche historique : Car dans le monde entier, vous ne trouvez pas un peuple qui, par ses lois, ses traditions et sa pratique participe autant à l'exercice de la démocratie.

J'appartiens à un groupe de jeunes Suisses qui est fasciné par cette tâche. Le succès ne nous regarde pas : Nous y travaillons parce que nous y trouvons du plaisir. S'il se trouve des lecteurs du « Courrier » qui s'intéressent à cette expérience, je suis toujours prêt à m'entretenir avec eux.

Jörg Thalman (Bruxelles)

LA SUISSE EN BREF

● Economie. Les 10 premières industries du pays.

Une publication faite par L'« UNION DE BANQUES SUISSES » donne le classement suivant :

Chiffre d'affaires (1968)			
Société	Mio Fr.	Société	Mio Fr.
1. Nestlé	8.478	6. Sandoz	2.194
2. Hoffmann-La Roche	4.000	7. Alusuisse	1.775
3. Brown, Boveri	3.648	8. Gebrüder Sulzer	1.667
4. Geigy	2.730	9. Ursina	1.127
5. Ciba	2.655	10. Oerlikon-Bührle	841

La plus grande entreprise suisse, NESTLÉ, se classe au 55e rang des 100 premières entreprises mondiales.

● Réduction des primes RC pour les automobilistes.

La conférence Suisse des directeurs des compagnies d'assurance-accident a annoncé à la presse que les primes d'assurance responsabilité civile seront réduites en 1970, par rapport à 1969, de 4,5 % en moyenne pour les voitures de tourisme et de 10 % en moyenne pour les motocycles.

Cette révision du tarif a été décidée à la suite d'une étude sur l'influence de l'âge, du sexe et de la durée de pratique du conducteur. On a constaté ainsi que la charge des sinistres était 4,8 fois plus élevée que la moyenne et leur fréquence, 3,4 fois plus élevée chez les conducteurs de 18 et 19 ans. Le minimum de sinistres est enregistré entre 40 et 50 ans.

C'est pourquoi la franchise à la charge des conducteurs de moins de 25 ans sera portée de 300 à 600 francs.

● 14 millions pour la recherche agricole au Valais.

La Commission du Conseil national chargée d'étudier l'octroi d'un crédit d'ouvrage au Valais a donné un avis favorable à ce sujet.

Le crédit a déjà été accordé sans opposition par le Conseil des Etats et l'on ne pense pas qu'il soulèvera des objections majeures à la Chambre basse. Il comporte un montant de 127.000 francs pour l'achat d'un terrain servant à arrondir le domaine de la sous-station pour la culture maraîchère et l'arboriculture fruitière, et un montant de 13.460.000 francs pour les bâtiments et les installations de recherche.

● Rencontres mondiales des journalistes à Verbier.

Du 25 au 28 janvier 1970 seront organisées à Verbier les 16èmes rencontres mondiales du ski-club international des journalistes. Plus de 200 participants sont attendus et se disputeront les titres du slalom géant et de la course de fond.

● Le Suisse a consommé en moyenne 74,9 litres de bière en 1968.

La Société suisse des brasseurs constate que la consommation de bière en Suisse est inférieure à celle des autres pays européens. (N.d.l.r. : ce qui n'a rien de surprenant quand on considère que notre pays est essentiellement viticole.)

Les brasseries suisses ont mis en perce pour l'exercice 1968-1969, qui s'achevait en septembre, 4.607 millions d'hectolitres de bière.

Les importations de bière se montant à 99.270 hl., les exportations à 20.233 hl.

● Une « Maison du Valais » à Paris.

Elle fut inaugurée le 18 novembre dernier. Située rue Royale, près de la Madeleine, son emplacement est un gage de succès.

Le rez-de-chaussée comporte un bar, tandis que le restaurant, dans un style mi-valaisan, mi-moderne, est installé à l'étage.

L'idée de représenter le « Canton au '4000' » dans la capitale française a germé dans l'esprit de quelques personnes et fut approuvée avec enthousiasme par l'Union Valaisanne du tourisme.

● Quatrième consommateur mondial de papier.

En 1968, la consommation de papier et de carton a atteint en Suisse, 800.000 tonnes, ce qui représente une consommation moyenne par habitant de 131 kilos environ (contre 36 kilos il y a trente ans). Ce résultat fait de notre pays le quatrième consommateur mondial de papier, derrière les USA, la Suède et le Canada. 80 % environ du papier consommé en Suisse au cours de l'année dernière a été produit par les fabriques suisses. Jusqu'en 1960, la part de la production intérieure atteignait quelque 95 %.

● Un petit livre rouge.

Non, il ne s'agit pas de la bible de Mao, mais bien d'une édition patronnée par le Département fédéral de justice et police. C'est simplement un petit fascicule, consacré à la défense civile, qui a été distribué dans tous les ménages suisses. Il a été mal accueilli dans l'ensemble du pays et a provoqué de violentes réactions, surtout en Suisse romande. Celles-ci sont dues principalement à la traduction française, qui comporte de curieuses différences avec le texte original allemand. Différences qui permettraient de croire que, pour le traducteur, le patriotisme des Romands est d'une qualité inférieure. Et pourtant, ce traducteur est un Romand : l'écrivain valaisan Maurice Zermatten, Président de la Société suisse des écrivains. Vingt de ses confrères alémaniques viennent de signer une déclaration condamnant la version française. Ils estiment, en plus, que ce travail ne permet plus, à Maurice Zermatten, d'exercer la présidence de la Société suisse des écrivains. Quelques centres de « Ramassage » se sont constitués dans le pays, dans le but de récupérer le plus grand nombre de ces « petits livres rouges », pour les renvoyer au Département fédéral de justice et police. Port dû ?

● Vins. Récolte 1969.

L'ensemble de la récolte vinicole suisse sera inférieure de 86.000 hectolitres par rapport à la moyenne des années 1958-1967 d'après les données apportées par les cantons intéressés.

Ces vendanges relativement peu abondantes sont dues aux mauvaises conditions atmosphériques qui ont régné partout durant la maturation du raisin.

La diminution la plus forte est enregistrée pour les vins blancs de la Suisse romande, dont on attend environ 200.000 hl. de moins : le chasselas est le plus touché, alors qu'on attend une récolte moyenne pour le Riesling-Sylvaner.

Pour les vins rouges, la situation est meilleure en Suisse romande et au Tessin. En revanche, la situation en Suisse orientale est inverse : les « rouges » seront moins abondants, ils passeront de 66.500 à 57.000 hl. environ.

● Pénurie de dentistes en Suisse.

D'après le rapport d'une commission fédérale, il manquerait, actuellement, près de 800 médecins-dentistes en Suisse. Les praticiens étrangers représentent déjà le 23 % de tous les médecins-dentistes de notre pays et le 60 % des médecins-dentistes scolaires. Dans les